



LA RÉHABILITATION DE L'INDUSTRIE DU BOIS

Même si nous avons changé d'année, impossible d'oublier les récentes annonces de fermetures de scieries et de papetières. Lors du récent sommet sur l'avenir de l'industrie forestière, tenu à Québec en décembre, certains ont affirmé que les architectes et les ingénieurs intègrent trop rarement le bois dans les projets de construction. Et si l'industrie, les professionnels de la construction et les citoyens se mobilisaient soudainement et solidairement, afin de stimuler cet important secteur de l'économie québécoise dont dépendent de nombreuses familles, que ferions-nous ?

Le département des Vosges, au nord-est de la France, s'est posé la question. Sa réponse s'est manifestée par l'adoption d'une charte du bois visant à créer une importante vitrine afin de promouvoir les qualités techniques et écologiques du bois, de même que l'attrait touristique des bâtiments en bois.

Les architectes doivent certes se documenter afin de comprendre comment mieux utiliser cette ressource renouvelable. Mais avant tout, il est essentiel que l'industrie forestière démontre qu'elle accepte de se convertir à une gestion écologique du bois, sinon tous les efforts déployés dans ce sens par les utilisateurs seront inutiles.

Et nous, que pouvons-nous faire en tant que consommateurs ?

Acheter local

Lorsque possible, il est important de faire l'inventaire de la ressource : autant les essences de bois disponibles localement que celles qui repoussent le plus rapidement et les produits manufacturés locaux. Il y a quelques années, je donnais une formation sur la qualité de l'air intérieur à la communauté attikamek d'Obedjiwan, située à près de 200 kilomètres en forêt au Lac-Saint-Jean. J'avais alors insisté sur l'aberration d'acheter du bois provenant de marchands très éloignés pour la construction de leurs résidences. Quand j'y suis retourné, j'ai été très ému de voir que la communauté avait établi un solide partenariat avec une grosse scierie locale. C'est avec enthousiasme que ces gens s'étaient approprié leur ressource locale pour l'intégrer notamment aux parements extérieurs de leurs maisons. Il faut comprendre qu'il est bien plus facile d'influencer des producteurs locaux afin qu'ils répondent à des critères environnementaux que si le produit provient d'Asie, par exemple.

Penser aux dimensions

Il existe plusieurs façons d'utiliser moins de bois sans pour autant nuire à la qualité du bâtiment. Par exemple, j'ai fréquemment fait scier du bois appartenant à un client pour en faire des planchers ou des lambris. Or, les gens ont tendance à faire scier le bois en planches standard de $\frac{3}{4}$ de pouce d'épaisseur. Pourtant, très souvent, il est possible de se satisfaire de planches plus minces, à condition que l'essence soit assez robuste.

Penser agglomérés appropriés

Selon l'usage prévu, l'emploi de différents types d'aggloméré à base de paille, de poussière de bois ou de copeaux de différentes essences, peut s'avérer une excellente façon d'utiliser des rebuts ou des essences de qualité inférieure, tout en facilitant la mise en œuvre. Certains de ces agglomérés conviennent uniquement pour une remise de jardin, alors que d'autres sont



André Bourassa recommande souvent à ses clients de faire scier leur bois en planches plus minces que le standard de $\frac{3}{4}$ de pouce d'épaisseur.

plus indiqués pour l'ébénisterie ou pour les sous-planchers. La solidité structurale, la résistance à l'humidité, la capacité à accepter le vissage, la stabilité dimensionnelle et l'absence d'émissions de formaldéhyde sont parmi les aspects les plus importants à considérer. De plus, les agglomérés doivent absolument être imperméables à la vapeur d'eau si vous désirez les intégrer aux murs de votre bâtiment sans les exposer à un risque de moisissures.

Penser protection contre l'humidité

Comme les bardeaux de cèdre pour les toitures sont de plus en plus difficiles à trouver et à faire installer avec une bonne garantie, ne serait-il pas préférable de garder cette ressource pour les murs et de les protéger en prolongeant le toit ? L'eau s'égoutte facilement sur un panneau posé à la verticale, mais si ce dernier est appuyé contre un solin, il présentera des dommages prématurés car l'eau qui s'accumulera sur le solin remontera par capillarité. De plus, que vous utilisiez un revêtement teint, torréfié ou autre, le mur ne devrait pas recevoir des excès d'eau provenant du toit, des gouttières ou d'ailleurs. Le matériau dont la surface est constamment mouillée perdra de sa longévité.

Finalement, on ne peut ignorer des facteurs tels la gestion responsable des rebuts, la fiabilité des garanties et naturellement l'usage du bois comme combustible.

Si une charte québécoise du bois devait être adoptée, elle devrait concerner non seulement la collectivité mais aussi les autorités gouvernementales, notamment via un programme de subventions des projets exemplaires. L'actuel marasme dans lequel se trouve l'industrie forestière est multifactoriel. Les solutions proviendront forcément des intervenants de différents niveaux. L'exemple de la charte du bois des Vosges peut nous servir de point de départ pour harmoniser les différents intervenants qui ont parfois des intérêts divergents. Enfin, il faudra aussi écouter les autoconstructeurs qui auront certes aussi des solutions éclairées à proposer.

André Bourassa est président de l'Ordre des architectes du Québec.
Pour lui écrire : a.bourassa@bm-architectes.com